

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire, Monsieur Barbotin, vous nous avez fait une sorte d'état des lieux de nos bases budgétaires et de leur environnement. Nous vous en remercions, ainsi que le service financier qui a préparé tous les éléments.

Mais pour que cela devienne un vrai débat sur les orientations budgétaires à prendre, il faudrait que celles-ci ne soient pas déjà décidées par la municipalité, et que la municipalité souhaite réellement s'interroger à ce sujet avec tous les représentants élus des rambolitains. Or on sait qu'à Rambouillet, c'est au mieux le Bureau municipal qui prend les décisions pour la ville, et que le Conseil municipal n'est ensuite là que pour les voter.

Il faudrait par ailleurs, Monsieur le Maire, que nous puissions vous faire confiance lorsque vous donnez aux rambolitains, à nous-mêmes, des informations liées au budget de la commune ou au budget des rambolitains, c'est-à-dire à leur pouvoir d'achat.

Pour ce qui est du budget des rambolitains, on a pu voir que vous osiez leur annoncer qu'ils payent une eau « 20 % plus chère que la moyenne », quand des organismes qualifiés et incontestables la situe au minimum 60 % au-dessus de la moyenne nationale. En réponse à ma question orale du dernier Conseil, nous avons compris, avec les rambolitains, que vous – ou votre cabinet - êtes capable de vous appuyer sur des données tronquées pour faire de telles affirmations, puisque vous vous étiez basé sur un tableau paru dans la presse des Yvelines, qui ne donnait le prix de l'eau que pour 17 communes sur 262, et que vous n'aviez comparé le tarif de Rambouillet – le plus élevé du tableau – qu'avec celui des 6 communes les plus chères après la nôtre, ce qui fausse évidemment nettement la donne...

Mais pour le budget de la commune, sur plusieurs points importants, ce n'est guère mieux.

Vous mettez en avant l'information qu'il n'y aura pas d'emprunt en 2013 pour notre budget principal. Tout d'abord cette mise en lumière, dans une commune où le quart de l'endettement était déjà lié aux budgets annexes, est une façon biaisée de présenter les choses pour le budget de la ville. Puisqu'il est prévu que la commune emprunte 5 150 000 € en 2013 sur les budgets annexes : 4 500 000 € en début d'année pour le Pôle culturel et 650 000 € aujourd'hui même, pour financer une partie de l'indemnité compensatrice dérogatoire de la sortie de l'emprunt toxique lié à l'opération du Relays-du-Château que vous avez refinancé en décembre.

Mais tenons-nous en au fait que vous affirmez qu'il n'y aurait pas d'emprunt en 2013 pour le budget principal. D'après ce que vous avez indiqué vous-même au Conseil municipal de juillet, ce serait faux. Vous y avez expliqué que pour régler l'indemnité compensatrice dérogatoire de la sortie partielle de l'emprunt toxique Dualis, que vous avez renégociée en mai dernier, vous empruntiez 500 000 € qui serait versés le 10 janvier 2013 et que cet emprunt de 500 000 € n'était pas imputé à 2012, conformément à vos affirmations faites dans le « Rambouillet Infos » de l'été dernier, certifiant que la ville n'empruntait pas en 2012. Nouveau problème de fiabilité de votre parole publique envers les rambolitains.

De plus, concernant précisément cette renégociation – il s’agissait de sortir 2 050 000 € d’un emprunt toxique pour un emprunt sécurisé à taux fixe, ce qui est toujours préférable -, vous avez affirmé et réaffirmé lors de ce Conseil municipal de juillet dernier, comme en atteste le procès-verbal, que nos finances publiques n’avaient à régler en tout et pour tout que 500 000 € d’indemnité compensatrice dérogatoire, c’est-à-dire de pénalité de sortie à régler à Dexia d’un emprunt très rentable pour la banque, dont vous aviez inconsidérément basé les intérêts sur la différence entre le dollar et le franc suisse, sans les plafonner.

- Vous affirmez et réaffirmez : il n’y a que 500 000 € de pénalité. Pourtant dans ce contrat d’emprunt avec Dexia, il est écrit noir sur blanc, en page 1, que ces 500 000 € sont seulement - je cite ce que la ville a signé – « une partie de l’indemnité compensatrice dérogatoire due au titre du prêt refinancé ».

- Vous affirmez que les contribuables rambolitains n’ont à payer que 500 000 € de pénalité. Pourtant il est aussi écrit noir sur blanc dans le même contrat (page 2) qu’il y a également une indemnité compensatrice dérogatoire complémentaire, due par l’emprunteur, prise en compte dans les conditions financières du nouveau prêt, de 927 000 €.… 927 000 € que les rambolitains vont donc aussi payer sur des années, discrètement glissés dans les nouvelles conditions financières du nouveau prêt.

- Vous affirmez que les contribuables rambolitains n’ont à payer que 500 000 € de pénalité pour cette sortie de votre emprunt toxique. Pourtant ce contrat signé par votre adjoint aux finances, Monsieur Barbotin, sous votre responsabilité et votre contrôle, stipule on ne peut plus clairement, plus bas page 2, je cite : « le montant total de l’indemnité compensatrice dérogatoire ainsi calculé par Dexia Crédit Local, est égal à la somme de 1 427 000 € » - pas 500 000 € ! -, « La prise en charge de cette indemnité par l’emprunteur est détaillée dans les conditions ci-dessus »…

Gros problème de fiabilité de votre parole publique envers les habitants de Rambouillet en matière budgétaire, d’autant que vous leur expliquez dans le même temps que la ville est gagnante sur cet emprunt parce qu’elle ne devrait que 500 000 € de pénalité !

Autre exemple : vous annoncez au Conseil municipal de décembre dernier une nouvelle renégociation d’emprunt toxique. Il s’agissait là de sortir 6 771 000 € d’un autre de vos emprunts toxiques pour les passer en emprunt à taux fixe, ce qui est encore une fois préférable. Mais vous avez osé affirmer, comme indiqué dans le procès-verbal et dans votre communiqué de presse officiel, que les contribuables de Rambouillet n’auraient à régler qu’une pénalité de 650 000 €, en prétendant encore une fois démontrer que la ville était gagnante avec cette pénalité-là.

- Vous affirmez que nous n’avons que 650 000 € de pénalité pour nos finances quand il est écrit noir sur blanc, page 1 du contrat, que ces 650 000 € ne sont que – je cite – « une partie de l’indemnité dérogatoire compensatrice due au titre du contrat de prêt refinancé ».

- 650 000 €, selon vous, alors qu'il est écrit noir sur blanc dans le même contrat qu'il y a également une indemnité compensatrice dérogatoire complémentaire, due par la ville, prise en compte dans les conditions financières du nouveau prêt, de 2 455 000 €, que les rambolitains auront aussi à payer sur des années, glissés dans les nouvelles conditions de remboursement du nouveau prêt.

- Vous affirmez que les contribuables n'auront à payer que 650 000 €, quand ce contrat stipule encore, on ne peut plus clairement, je cite : « le montant total de l'indemnité compensatrice dérogatoire ainsi calculé par Dexia Crédit Local, est égal à la somme de 3 105 000 € » - pas 650 000 € !...

Lourd problème de fiabilité de votre parole publique envers les habitants de Rambouillet en matière budgétaire, qui joue là sur plusieurs millions d'euros !

Pour sortir 8 820 000 € de vos emprunts toxiques en 2012 vers des taux fixes, vous affirmez donc officiellement qu'il n'en coûte aux contribuables rambolitains que 1 150 000 €. Or comme écrit plusieurs fois dans les contrats signés par la ville, il en coûtera aux contribuables rambolitains 4 530 000 € sur des années ! Soit plus de 4 fois plus que ce que vous leur affirmez ! 4 530 000 € de pénalité pour sortir 8 820 000 € de vos emprunts toxiques, ça représente plus de 50 % du montant de dette mis à l'abri. Ce coût est énorme. D'autant que ces 4 530 000 € n'apporteront strictement rien de plus à nos concitoyens en matière d'équipements ni d'amélioration de nos services publics. Ils ne sont que la conséquence directe de ce que vous appelez votre « gestion active de la dette », dont ils auront à régler la lourde facture pendant près de 15 ans.

Ce qui a été gagné dans les petites périodes de « bonification » est en réalité dérisoire par rapport à de tels montants, auxquels il faut ajouter les pénalités réelles de la renégociation de l'emprunt toxique Dualis de 14 M€ en octobre 2010 (Dexia ne détaillant pas alors ses contrats aussi précisément, notre estimation est de plus de 4 M€ de pénalité réelle), et celles qui seront déterminées plus tard pour de nouvelles sorties d'emprunt toxique.

Alors bien sûr, vous essayez de faire croire avec des artifices incroyables, avec un aplomb qui abuse les citoyens naïfs, avec de beaux graphiques, de belles communications, avec des pourcentages flatteurs, que la ville serait gagnante. Que Dexia indique par trois fois dans ces contrats des montants de pénalités 3 à 5 fois plus élevés que ceux que vous affirmez, mais que vous signez tout de même ces contrats. Que moi-même je ne comprendrais rien à tout cela, que ces calculs sont trop compliqués pour moi, comme je l'ai entendu en début de mandat lorsqu'ici même, j'ai révélé des trop-perçus d'indemnités d'élu...

Cependant, il y a dans notre document préparatoire à ce débat d'orientation budgétaire un élément qui peut interroger tout le monde. En bas de la page 20, nous avons le tableau des flux de remboursement de notre dette consolidée sur 25 ans, c'est-à-dire ce que la ville devra payer chaque année en capital et en intérêts, en

cumulant le budget principal, le budget culturel et le budget développement économique.

On peut tout à fait le comparer avec le même tableau du même document l'année dernière (page 18), notamment puisque vous avez indiqué aux rambolitains qu'il n'y avait pas d'emprunt en 2012. Or qu'y voit-on ? Principalement 2 choses :

1) L'augmentation du coût de cette dette en capital et intérêts sur les années à venir est telle, par rapport à l'année dernière, que l'on a dû changer l'échelle-même du tableau, car 7 des annuités à venir aurait dépassé le plafond du tableau de l'an dernier si on ne l'avait pas surélevé. Cela alors que les seuls nouveaux emprunts à intégrer par rapport au tableau de l'an dernier s'élèvent aux 5 150 000 € déjà cités, dont le remboursement s'étale sur une vingtaine d'années.

On peut donc se rendre compte qu'en 2011, ce service de la dette coûtait aux contribuables rambolitains moins de 3 M€ pour l'année. Or il va passer pour les 10 prochaines années à plus ou moins 4 M€ par an, et encore à condition qu'il n'y ait aucun nouvel emprunt sur la période pour ces 3 budgets... Par rapport à ce qui était prévu en 2012, on peut se rendre compte qu'il y aura à régler près de 500 000 € supplémentaire chaque année jusqu'en 2028. Une telle augmentation, diminuant nettement nos capacités d'emprunt pour les 15 ans à venir, ne peut s'expliquer que par l'intégration dans le service de notre dette des 4 530 000 € de pénalité, indiqués par Dexia dans les contrats de vos sorties d'emprunts toxiques de 2012, et reconnus par la signature de la ville, et elle ne peut pas s'expliquer si le montant de ces pénalités étaient, comme vous l'affirmez officiellement aux rambolitains, de seulement 1 150 000 €.

2) On peut noter en étudiant ces tableaux des flux de remboursement des débats d'orientation budgétaire que, sans doute par le plus grand des hasards, c'est à partir du budget qui sera voté juste après les prochaines élections municipales de 2014, que le service de la dette pour les contribuables augmentera brusquement de plus de 25 %, et ce pour toute la durée de la mandature à venir. Il atteindra plus de 4 M€ en 2014, alors qu'il se situe en 2012 et en 2013 autour de 3 250 000 €. Et encore, s'il n'y avait pas de nouvel emprunt...

Votre « gestion active de la dette », Monsieur le Maire, amènera donc une lourde augmentation de notre dette consolidée par habitant. Mais surprise, c'est uniquement après les prochaines élections municipales que nos finances seront plus tendues... La facture étant laissée aux rambolitains et à la future équipe majoritaire. Car il s'agit là d'un véritable report de charges adopté par cette majorité municipale d'un mandat sur l'autre, ce qui est extrêmement contestable.

Dans ces conditions où l'anticipation par rapport au poids du service de notre dette devrait s'imposer, et où parallèlement les aides de l'État vont diminuant quand nos charges augmentent, votre proposition exceptionnelle de ne pas augmenter nos taux ménages cette année, contrairement à tout le reste de la mandature, nous interroge particulièrement en fonction du calendrier.